



## **SHRINKFLATION, FAMILLES DE FRANCE APPLAUDIT LA NOUVELLE OBLIGATION DES DISTRIBUTEURS A INFORMER LES CONSOMMATEURS DE CETTE PRATIQUE**

**Le 19 avril 2024, a été publié au journal officiel un arrêté ministériel obligeant, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les distributeurs dans les grandes et moyennes surfaces à mettre à disposition des consommateurs une information concernant la baisse du poids ou du volume d'un produit malgré la hausse de son prix. Familles de France soutient vivement ce texte qui promeut une meilleure transparence des distributeurs à l'égard des consommateurs.**

Depuis ces derniers mois, la shrinkflation est un véritable fléau pour les consommateurs. Alors qu'ils ont dû adapter leur mode de vie à l'inflation actuelle, ils sont désormais confrontés à des distributeurs qui réduisent les quantités des produits tout en maintenant, voire augmentant, leurs prix.

Familles de France condamne fermement cette pratique. Alors que consommateur doit pouvoir acheter un produit en considérant l'ensemble de ses informations, baisser sa quantité pour masquer les effets de l'inflation, sans l'avertir au préalable, revient à le tromper. Il s'agit d'une véritable arnaque pour les consommateurs.

En obligeant les distributeurs à afficher, dans les deux mois de la commercialisation des produits industriels alimentaires et non alimentaires concernés, l'arrêté du 16 avril 2024 vient ainsi contrer cet effet de tromperie du consommateur de la réduflation.

Familles de France, organisation nationale de défense des consommateurs, ne peut qu'applaudir ce texte qui s'ancre dans le droit à l'information du consommateur dont la vocation première est de protéger son consentement. En effet, il sera averti que la quantité du produit a baissé et que son prix a augmenté, ce qui lui permettra de décider s'il souhaite l'acheter ou opter pour un autre produit qui correspondra davantage à ses critères qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Contact : C. Thomas, responsable du pôle consommation, Téléphone 06 70 30 12 07, Mail [chantal.thomas210@gmail.com](mailto:chantal.thomas210@gmail.com)